

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 octobre 2021 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE
 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE
 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE
 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER
 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quarante-mille-deux-cent-cinquante-huit-dollars et quarante-quatre-cents (140,258.44\$) de déboursés et neuf-mille-cinq-cent-cinquante-sept-dollars et soixante-cinq-cents (9,557.65\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-quarante-neuf-mille-huit-cent-seize-dollars et neuf-cents (149,816.09\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-04
AUTORISATION-EMPRUNT TEMPORAIRE D'UN MONTANT DE 503,131.32\$-
TRAVAUX TRONCON I018-TECO 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un emprunt temporaire d'un montant de 503,131.32\$ pour payer les dépenses relatives à la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) 2019-2023 par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses seront remboursées par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation dès que les travaux seront terminés et la reddition de comptes sera complétée et approuvée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser un emprunt temporaire d'un montant de cinq-cent-trois-mille-cent-trente-et-un-dollars et trente-deux-cents (503,131.32\$) auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie pour une durée maximale d'un an;
- D'autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité les documents requis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-05
FORMATION-COMITÉ DE SÉLECTION-EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL
PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire former un comité de sélection pour l'embauche d'un employé municipal permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la formation des membres suivants sur le comité de sélection pour l'embauche d'un employé municipal permanent, soit :

Monsieur Andrew Turcotte, Monsieur Yves Chassé, Madame Diane Marceau, Monsieur Bernard Harrisson et Monsieur Fidélio Simard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-06
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECO) 2019-2023-PROGRAMMATION DE TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2019-2023*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECO 2019-2023;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-07
DEMANDE D'APPUI FINANCIER-CAMPAGNE D'AUTOMNE DU 25^E
ANNIVERSAIRE-LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES
CONSIDÉRANT la demande d'appui financier formulée par La Ressource d'aide aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ne donnera pas suite à la demande d'appui financier de La Ressource en raison que des dons sont déjà recueillis auprès de la population.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-08
DÉPÔT-ENTENTE INTERMUNICIPALE DU 30 SEPTEMBRE 2020 MODIFIANT
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE CONCLUE LE 27 OCTOBRE 2005 ET
MODIFIÉE LE 18 MAI 2011
CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a transmis copie de l'entente intermunicipale du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régionale de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

*DE prendre acte de fait du dépôt de l'entente intermunicipale du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-09
DÉPÔT-ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
TECHNIQUE EN ÉROSION CÔTIÈRE
CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 27 septembre 2021, Monsieur Hugo Martin, directeur régional de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent accusant réception de la correspondance du 14-09-2021 concernant une demande d'aide financière en technique érosion côtière et que la demande a été transmise à la direction générale adjointe de la prévention et de la planification du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

*DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance de M. Hugo Martin.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-10
LOCATION DE POMPES-PUITS D'EAU-PROJET D'USINE D'EAU POTABLE
CONSIDÉRANT QUE suite à la mise à jour de l'étude hydrogéologique dans le cadre du projet d'usine d'eau potable, le Ministère de l'Environnement demande à la municipalité de faire des tests de pompage des puits d'eau dans le but de compiler les calculs de débits, et ce, sur une période de quelques semaines afin d'obtenir les objectifs prévus établis selon les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire louer et faire installer de pompes de 3HP et 5 HP 230v, incluant les accessoires tel que demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Bernard Lizotte & Fils inc. au montant de 9,900.00\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte l'offre de services de Bernard Lizotte & Fils inc. au montant de 9,900.00\$, taxes en sus;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-11

ACQUISITION DE PNEUS NEUFS-CAMION DODGE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues pour l'acquisition de pneus neufs pour le camion dodge, soit :

Service De Pneu E. Côté Inc. :
GENE GRABBER ARCTIC LT 121|118R LRE 1072.76\$ taxes en sus

Pneus du Parc:
LT 265|70R17 NOKIAN LT3 1292.00\$ taxes en sus
LT 265|70R17 BLIZZAK 1212.00\$ taxes en sus
LT 265|70R17 FIRESTONE 1152.00\$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la soumission de Service De Pneu E. Côté pour l'acquisition de quatre (4) pneus neufs au montant de 1072.76, taxes en sus.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-12

DEMANDE D'AUTORISATION-INSTALLATION D'UNE TOILETTE SÈCHE SUR LE SITE DES GRANDS JARDINS DU 733

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande d'autorisation formulée par M. Réginald Desrosiers, responsable des Grands Jardins du 733, pour l'installation d'une toilette sèche sur le site des Grands Jardins;

CONSIDÉRANT QUE Les Grands Jardins du 733 ont mandaté une firme spécialisée qui a fait une étude environnementale et des tests de perméabilité du sol afin d'implanter cette toilette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Les Grands Jardins du 733 à faire l'installation d'une toilette sèche sur le site, et ce , conditionnel à la transmission à la municipalité de l'étude environnementale et des tests de perméabilité du sol.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-13

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT-COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D'ICI-SAISON HIVERNALE 2021-2022

CONSIDÉRANT la demande formulée dans une correspondance du 04 octobre 2021 de Madame Micheline Verreault, coordonnatrice de la Coopérative Solidarité Santé des Gens d'ici de Sainte-Félicité sollicitant gratuitement le déneigement du stationnement de la coopérative de santé par la municipalité pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de faire le déneigement du stationnement de la Coopérative Solidarité Santé des Gens d'ici de Sainte-Félicité, et ce sans frais, pour la saison hivernale 2021-2022;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Coopérative Solidarité Santé des Gens d'ici que le déneigement du stationnement se fera seulement *après* les priorités de déneigement de la municipalité;

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité se dégage de toute responsabilité;

*QUE la Coopérative Solidarité Santé des Gens d'ici de Sainte-Félicité devra formuler une demande écrite pour le déneigement du stationnement à chaque saison hivernale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-14

DÉPÔT-LETRE DE REMERCIEMENTS-CERCLE DES FERMÈRES DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 03-10-2021, le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité remercie le Conseil municipal de l'aide apportée lors de la demande de soutien financier en septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du 03-10-2021 du Cercle des Fermières de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-15

PROJET DE MODERNISATION-CUISINE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ-DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES-AUTORISATION MADAME DIANE MARCEAU, CHARGÉE DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Marceau a été mandatée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité comme chargée de projet pour la modernisation de la cuisine communautaire du Centre communautaire de Sainte-Félicité localisé au 194 rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d'aides financières à formuler et à déposer pour le projet de modernisation de la cuisine communautaire du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Madame Diane Marceau, chargée de projet, à procéder et à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, toutes demandes d'aides financières et documents s'y afférents.

COMPTE-RENDUS DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX DES ORGANISMES DE SAINTE-FÉLICITÉ

Madame Sandra Bérubé informe le conseil municipal que Madame Léonie Therrien a remis sa démission comme vice-présidente de la Corporation de développement de Sainte-Félicité et non comme membre de la corporation.

Madame Diane Marceau informe le conseil municipal que la Coopérative Solidarité Santé des Gens d'ici concernant une demande de déneigement du stationnement de la coop et une offre d'emploi comme réceptionniste.

Madame Diane Marceau donne un compte-rendu concernant l'avancement du projet de modernisation de la cuisine du Centre communautaire de Sainte-Félicité.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS-PRIMADA-SUIVI

Monsieur Andrew Turcotte fait un suivi de l'avancement du projet d'aménagement de trottoirs dans le cadre du programme PRIMADA qui est toujours en attente d'approbation par le ministère concerné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les dix (10) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19H28, Fin : 19h38)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 04 octobre 2021, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h39.

Je, soussigné Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER